

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du
jeudi 12 décembre 2024, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Madame Dominique Maire, Présidente.**

Madame la Présidente Dominique Maire ouvre cette séance et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi qu'au niveau du Conseil général de :

- Membres présents :	19	(Total : 19, quorum : 10)
- Membres suppléés :	0	
- Membres absents excusés :	0	
- Membres absents non excusés :	0	
- Postes vacants :	0	

Madame la Présidente Dominique Maire constate que l'ordre du jour, auquel elle ajoute le point n°5 à la demande du Parti Socialiste et Libre et le point n°6 à la demande du Conseil communal, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2024,
2. Budget de l'exercice 2025,
3. Désignation de l'organe de révision officiel des comptes communaux pour les exercices 2024, 2025 et 2026,
4. Réponse à la motion déposée par Monsieur Damien BENOIT relative à l'épandage du purin les samedis,
5. Motion du Parti Socialiste et Libre,
6. Informations du Conseil communal.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2024

Madame la Présidente Dominique Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

2. Budget de l'exercice 2025

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale concernant le rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** donne la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

Au chapitre « Culture, sports, loisirs et églises », **Monsieur Damien Bertschy** demande ce qui sera comptabilisé dans le compte « 36350.00 – Subventions aux entreprises privées ».

La comptable indique qu'un montant est budgété à ce poste afin de le conserver ouvert dans la comptabilité.

Concernant le compte « 31051.01 – Fête nationale », **Madame Brigitta Gutmann** rappelle qu'en séance du Conseil général du 7 décembre 2023, Monsieur Didier Barth avait demandé au Conseil communal si une alternative au feu d'artifice était envisagée. Monsieur Yvan Monard indiquait que le Conseil communal n'avait pas mené cette réflexion et assurait que le Conseil communal se poserait cette question.

Madame Brigitta Gutmann demande alors si, une année plus tard, le Conseil communal a mené cette réflexion et a trouvé une solution.

Madame Chanelle Robert indique que le Conseil communal a évoqué le sujet, mais à l'heure actuelle, avec le changement de législature et les nouvelles personnes en place au sein du Conseil communal, il n'y a pas eu de discussion à ce propos et le format actuel a été conservé.

Le Conseil communal avait, en outre, depuis le mois de juin, beaucoup d'autres sujets et dossiers nettement plus urgents à traiter. De plus, la Fête nationale est organisée en commun, avec la commune de Brot-Plamboz, donc toute décision doit être prise avec l'accord de cette commune. Cependant, le Conseil communal est ouvert à toute proposition. Si n'importe quel membre du Conseil général souhaite faire part d'une proposition au Conseil communal, ce dernier est ouvert à la discussion et en parle volontiers.

Monsieur Damien Bertschy demande ce qui sera comptabilisé dans le compte « 36360.00 – Subventions aux organisations privées à but non lucratif ».

La comptable indique qu'une dépense est prévue à ce poste, mais ne se souvient plus de sa teneur. Elle renseignera Monsieur Damien Bertschy ultérieurement.

Au chapitre « Trafic » et plus précisément au niveau du sous-chapitre « Trafic régional et local », **Madame Brigitta Gutmann** relève que l'administrateur communal l'a informée que la Commission des horaires n'a pas été reformée cette législature. Le Parti Socialiste et Libre déplore le fait que la Commission des horaires n'a pas été activée et conviée.

En effet, à partir du 15 décembre, l'horaire du car postal subit de grands changements et pas pour le meilleur. Même sachant qu'une réaction ne change probablement rien, le groupe PSL regrette beaucoup de ne pas avoir eu la possibilité de manifester ses soucis. Il demande que cette commission soit activée avant les vacances d'été 2025.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** donne la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Suite à cela, **Madame Brigitta Gutmann** indique que le Parti Socialiste et Libre salue le travail effectué et surtout le fait d'être prudent dans son établissement afin de ne pas rencontrer de mauvaises surprises. Le groupe PSL se réjouit particulièrement pour le personnel communal, car le Conseil communal a indexé leurs salaires et a tenu compte de l'échelon supplémentaire pour récompenser le bon travail effectué.

Le Parti Socialiste et Libre adresse un grand merci à la comptable, ainsi qu'à l'administrateur et au Conseiller communal en charge des finances et acceptera ce budget.

Monsieur Alexis Maire relève que les séances du budget communal se suivent et se ressemblent. Le Parti Libéral-Radical encourage le Conseil communal à poursuivre sa gestion rationnelle des deniers publics et soutiendra ce budget légèrement bénéficiaire. Il espère que le 1% supplémentaire d'impôts qui a été décidé au niveau du canton et qui n'est pas budgété pourra permettre à la commune, par exemple, un léger amortissement de sa dette qui reste, malgré tout, conséquente.

Le groupe PLR tient à remercier le Conseil communal ainsi que l'administration pour leur travail.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant a pris connaissance du bon résultat du budget. Il est vrai que fr. 60'000.- d'excédent de recettes fait quand-même plaisir. Ce n'est peut-être qu'un budget, mais il est excédentaire et pas seulement pour fr. 2.-. Monsieur Jean-Marc Robert en profite pour remercier le ministre des finances, tout le Conseil communal, l'administrateur, la comptable, ainsi que tout le personnel de l'administration, qui jour après jour, œuvrent à faire que cette belle commune soit ce qu'elle est aujourd'hui. Le groupe PDI souhaite aussi remercier chaque membre du Conseil général, qui, par son engagement, fait en sorte qu'aux Ponts, on y vit bien.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

3. Désignation de l'organe de révision officiel des comptes communaux pour les exercices 2024, 2025 et 2026

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

4. Réponse à la motion déposée par Monsieur Damien BENOIT relative à l'épandage du purin les samedis

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Damien Benoit estime que la réponse à la motion présentée ce soir n'est pas satisfaisante. Il aurait espéré un assouplissement plus conséquent, notamment au niveau des horaires. Il va également de la bonne conscience de chaque agriculteur de savoir s'il est vraiment indispensable de puriner les samedis. De plus, le trafic et le bruit dans le village ne sera pas en hausse, car les agriculteurs des Ponts-de-Martel profitent de ces jours pour aller puriner sur leurs terrains des communes voisines. Il va donc refuser cet arrêté et propose aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Monsieur Jacques-André Cruchaud annonce que le Parti Démocratique Indépendant n'est pas unanime sur ce sujet; c'est donc au nom d'une partie du groupe PDI qu'il s'exprime.

Monsieur Jacques-André Cruchaud effectue un bref retour sur le contexte afin que chacun comprenne bien la situation : depuis le 1^{er} janvier 2024, l'utilisation d'un pendillard est devenu obligatoire. Cela semble peut-être anodin pour les citoyens, mais pour le monde agricole, cela représente, en revanche, une réorganisation importante et un investissement conséquent. En effet, une machine moyenne à faible capacité, entrée de gamme, représente un coût d'environ fr. 60'000.-. Partant de là, la plupart des agriculteurs a opté pour l'une des trois variantes suivantes :

1. L'achat d'une machine en commun, entre plusieurs collègues.
2. La location d'une machine.
3. Faire intervenir une entreprise spécialisée.

Dans les trois cas, cela diminue considérablement le champ d'action des agriculteurs qui ne font plus leur travail comme et quand ils le veulent.

Bien que le Conseil communal vienne un peu dans la direction des agriculteurs, sa réponse à la motion de Monsieur Damien Benoit laisse une partie des membres du Parti Démocratique Indépendant sur leur faim. Elle comporte certaines bizarreries et, au final, risque de ne satisfaire personne. Comme dit précédemment, c'est la fenêtre d'intervention limitée due à l'indisponibilité du matériel qui est en cause et donc le volume de fosse ne joue pas vraiment de rôle dans ce dossier.

D'autre part, les nuisances olfactives, qui étaient à la base du règlement communal de 2009, seront les mêmes si l'épandage se fait le matin uniquement ou toute la journée. Par contre, avec une autorisation matinale uniquement, les nuisances sonores débiteront plus tôt (vers 6h) et risquent bien d'en déranger plus d'un. En plus, un agriculteur du village possédant des terres sur une autre commune pourra sans autre continuer de faire du bruit toute la journée.

D'ailleurs, venir sur le sujet des nuisances sonores interrogent certains membres du groupe PDI. En effet, il n'y a pas de bons ou de mauvais bruits. Un tracteur qui circule, une tondeuse à gazon, un bricoleur du dimanche qui retape sa maison, des ados qui trafiquent leurs vélomoteurs, une sortie de bar, ou même des parents qui invectivent l'arbitre autour d'un terrain de foot, représentent de potentielles nuisances. Peut-on vraiment catégoriser celles à proscrire ?

Certains membres du Parti Démocratique Indépendant demandent donc au Conseil communal de remettre l'ouvrage sur le métier et sont à disposition pour une discussion constructive. Ils appellent aussi et surtout, les paysans à faire preuve de bon sens et de renoncer aux épandages le samedi à proximité immédiate des habitations et des zones de rencontre. A titre personnel, Monsieur Jacques-André Cruchaud s'y engage.

Monsieur Gaël Kneuss annonce que le Parti Socialiste et Libre a pris acte de la décision du Conseil communal et l'en remercie de l'avoir prise aussi rapidement, avec une solution élaborée et réfléchie, visant à satisfaire toutes les parties, quant à l'épandage du purin le samedi matin.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet cette réponse à cette motion au vote.

Cette réponse à cette motion est refusée par 4 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions.

Monsieur Yvan Monard précise qu'une réponse à une motion qui est refusée repart à l'exécutif qui a une année supplémentaire pour la traiter et faire une nouvelle proposition.

5. Motion du Parti Socialiste et Libre

Avant toute chose, **Monsieur Alexis Maire** demande une suspension de séance, que Madame la Présidente Dominique Maire accorde.

A la reprise de la séance, constatant que l'entrée en matière n'est pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** donne la parole à l'auteur de la motion.

Madame Simone Oertel fait lecture de la motion que le Parti Socialiste et Libre a déposé et qui charge le Conseil communal de voir dans un premier temps l'intérêt de la population ponlière face à un projet de centrale solaire participative, de trouver un partenaire auprès des fournisseurs d'énergies et d'approcher les installateurs locaux.

Monsieur Alexis Maire annonce que le Parti Libéral-Radical s'interroge sur plusieurs points, notamment le fait de trouver un partenaire auprès des fournisseurs d'énergies. Pour le groupe PLR, il n'y a que le Groupe E qui est possible. De plus, le groupe PLR aimerait savoir quels toits communaux le Parti Socialiste et Libre a imaginé équiper.

Madame Simone Oertel indique que le marché de l'électricité est libre; il y a de ce fait peut-être quelque chose à faire, sauf si le nombre de mètre-carrés n'est pas suffisant.

Au niveau des bâtiments communaux, le groupe PSL a surtout pensé à la station d'épuration, car elle consomme beaucoup et qu'il serait possible de couvrir, même si elle n'a pas vraiment un toit. Il pense aussi au hangar des travaux publics près de la gare, au temple, voire des maisons qui seront achetées dans le futur par la commune.

Le Parti Socialiste et Libre ne sait pas non plus à quel point la population est preneuse de cette idée et peut-être que les quelques toits évoqués suffiraient largement.

Monsieur Sylvain Nussbaumer se demande si la rentabilité sera assurée, avec le prix de reprise de l'électricité qui baisse. De plus, il n'est pas sûr que l'électricité sera rachetée au moment où il y aura du soleil. Il se demande aussi pour qui la rentabilité sera bonne : pour les personnes qui vont investir ou pour la commune qui est propriétaire des bâtiments en question.

Madame Simone Oertel indique que le Parti Socialiste et Libre ne connaît pas les réponses à ces questions. Il s'agit aussi de la raison pour laquelle le groupe PSL demande au Conseil communal de s'approcher de la coopérative solaire Coopsol qui possède plusieurs installations. Tout est à étudier et peut-être que la conclusion sera que l'idée n'est pas bonne. Le Parti Socialiste et Libre part du principe qu'il n'y aura que des gagnants : celui qui investit, l'environnement, la commune, etc...

Madame Brigitta Gutmann cite l'exemple de la ville de Zürich où des panneaux solaires sont placés sur des écoles, par exemple. Une de ses copines participe par exemple à ce système en payant fr. 250.- et pendant 20 ans, elle a un certain nombre de kilowatts qui est déduit de sa facture d'électricité.

Monsieur Sylvain Nussbaumer ne pense pas que ce soit à la commune de faire cela. Des personnes peuvent très bien se regrouper pour équiper un toit qu'ils auraient loué à une autre personne. S'il y a une volonté d'une certaine partie de la population d'investir là-dessus et qu'elle ne dispose pas de ses propres toits, elle peut se regrouper et aller voir pleins de propriétaires de toits qui seraient peut-être même beaucoup plus adaptés que les toits communaux au niveau, par exemple, de la surface.

Madame Simone Oertel indique que le Parti Socialiste et Libre pense que d'inclure la commune dans le processus donne une certaine crédibilité aux gens qui vont peut-être plus facilement investir quand c'est la commune qui est derrière. Pour la commune, l'avantage serait de faire baisser ses factures d'électricité.

Monsieur Damien Bertschy souhaite clarifier le fonctionnement de la société coopérative Coopsol, car il en est membre.

Lorsque l'on devient coopérateur de Coopsol, on devient coopérateur de l'ensemble des installations propriétés de Coopsol. Si Coopsol investit sur une toiture des Ponts-de-Martel, les coopérateurs sont coopérateurs du global et bénéficient d'un rendement de 2% par année. Monsieur Damien Bertschy a par exemple une part à fr. 500.- pour laquelle il reçoit fr. 10.- par année de rendement.

Des communes comme Val-de-Travers ou Val-de-Ruz ont décidé de travailler avec Coopsol car elles n'ont pas les moyens d'investir dans l'énergie solaire. Si on est sur une commune qui a les finances qui permettent d'investir, cela fait peut-être un peu moins de sens. Il s'agit d'un levier pour les communes qui n'ont pas forcément les finances qui le permettent.

Monsieur Vincent Robert estime personnellement qu'il ne s'agit pas du tout le rôle de la commune de faire cela. De plus, il abomine cette façon de fonctionner par motions et invite le groupe qui en dépose tout le temps à fournir un Conseiller communal pour la prochaine législature afin de participer à l'effort, car actuellement, le Parti Socialiste et Libre se décharge sur les autres groupes et effectue tout le temps des remontrances, ce qui est totalement détestable.

La commune n'a pas des ressources infinies et les personnes qui y travaillent sont déjà bien occupées. Les particuliers qui voudraient se regrouper pour monter un projet solaire peuvent tout-à-fait le faire eux-mêmes, car il y a assez de mètre-carrés à acheter ailleurs que sur les bâtiments communaux.

Madame Simone Oertel souligne que la commune a quand-même donné fr. 50'000.- pour les panneaux solaires qui seront installés sur le toit du nouveau restaurant de la patinoire.

Monsieur Sylvain Nussbaumer précise que si cette installation voit le jour et si la commune finance la moitié du toit, la moitié de l'électricité produite ira à la commune. Il n'y a pas un subventionnement de la commune pour cette installation. Il s'agit d'une installation que la commune crée pour elle, sur le toit appartenant à l'Union sportive.

Monsieur Damien Bertschy indique qu'en d'autres termes, il s'agit d'un investissement de la copropriété sur le toit propriété de l'Union sportive.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet le dépôt de cette motion au vote.

Le dépôt de cette motion est refusé par 4 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions.

6. Informations du Conseil communal

Concernant l'eau potable dans le secteur du quartier du Crêtet, **Monsieur Dominik Fässler** annonce que les travaux sont terminés et se sont bien passés. Il y a eu des soucis au niveau du mur du cimetière lors de la remise à jour du tuyau qui passait sous ce mur. Cet élément était plus bancal que prévu et un arbre avait aussi poussé de manière sauvage. Lorsque cette plante a été enlevée à l'aide d'une rétro, cela a endommagé le mur.

Grâce à la précédente séance express du Conseil général, ce changement de conduite d'eau potable a pu avoir lieu et Monsieur Dominik Fässler tenait à en remercier les membres du Conseil général.

Madame Silvia Robert, annonce quant à elle, que le Plan communal des énergies a été validé par le Conseil d'Etat. Il est à disposition, sur demande, auprès de l'administration communale. Pour tout ce qui est énergétique, la commune est de toute manière soumise aux lois cantonales et fédérales. Le Conseil communal va faire tout son possible pour assainir le parc de bâtiments communaux, sur la base aussi de ce Plan communal des énergies, ce qui nécessite des travaux très importants.

Monsieur Yvan Monard souhaite informer le Conseil général de l'implantation des terrains de tennis et padel. Lors d'une précédente séance du Conseil général, lors du vote des cautionnements pour les deux objets, Monsieur Yvan Monard a dit que le Conseil général aurait l'occasion de se prononcer sur l'emplacement des terrains lors de la décision concernant le droit de superficie. Cela s'avère finalement être une erreur car le droit de superficie est de compétence du Conseil communal. Cependant, ce qui est dit est dit et Monsieur Yvan Monard montre au Conseil général le projet d'implantation de ces terrains. S'il devait susciter de la part du Conseil général une opposition, il peut la manifester durant la procédure d'obtention du permis de construire y relative. En résumé, le terrain de padel a été placé en continuité du Centre polyvalent du Bugnon afin qu'il n'obstrue pas la vue sur la Vallée et le Creux-du-van.

Le terrain de pétanque sera déplacé auprès de l'étang.

Le terrain de tennis sera placé au sud du parking et empiètera sur le PAC Marais, ce qui n'est pas un problème. En effet, lors de la demande de permis de construire les nouveaux vestiaires du terrain de foot qui est entièrement situé dans le PAC Marais, le Service de la faune, de la forêt et de la nature ne s'y est pas opposé et n'a formulé aucune remarque.

Ainsi, le terrain de tennis n'empiètera pas sur les places de parc, ce qui simplifiera sa construction.

